



MUNICIPALITÉ DE COURTELARY

ASSEMBLEE MUNICIPALE ORDINAIRE DU LUNDI

10 DECEMBRE 2018 A 20.00 HEURES A LA SALLE COMMUNALE

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 18 juin 2018.

2. Budget municipal 2019.

Le budget 2019 prévoit un excédent de charges du compte de résultat de CHF 205'850.00. Le total des charges se monte à CHF 7'592'670.00 et celui des revenus à CHF 7'386'820.00. Cet excédent de charges provient de différences suivantes par rapport au budget 2018 :

Augmentations des dépenses de :

- CHF 13'250.00 pour l'ordre, sécurité public et défense (provient d'une subvention à la société de Tir Armes Réunies pour l'installation de récupérateur de balles)
- CHF 89'850.00 pour la formation et les écoles (principalement les coûts du syndicat scolaire COVICOU et une étude pour la rénovation du collège dans son ensemble)
- CHF 74'300.00 pour la sécurité sociale (provient principalement de la compensation des charges envers le canton pour l'aide sociale)
- CHF 33'650.00 pour les transports et télécommunications (provient essentiellement des amortissement des investissements prévus au budget 2019 et de la compensation des charges en faveur du canton pour les transports publics)
- CHF 10'850.00 pour protection de l'environnement et aménagement du territoire (provient de la planification des mesures d'urgences en cas de catastrophes naturelles imposé par le canton et subventionner par la Confédération à hauteur de 50%)

Diminution des charges de :

- CHF 26'250.00 pour l'administration générale (réduction des charges sur plusieurs positions dont principalement les fournitures de bureau, frais de port, frais de chauffage et entretien des immeubles)
- CHF 3'970.00 pour la culture, les sports et les loisirs
- CHF 4'700.00 pour les biens-fonds du patrimoine financier

Augmentation des recettes de :

- CHF 5'000.00 pour l'économie publique et de 191'600.00 pour les finances et impôts

Il a toutefois été renoncé à une modification de la quotité d'impôts, de la taxe immobilière et de la taxe des chiens. Il en va de même pour les taxes d'alimentation en eau, des eaux usées et des déchets qui restent identiques à celles de cette année.

La quotité d'impôt est fixée à 2.14.

Les taxes sont les suivantes :

- | | |
|-------------------------------------|---|
| - taxe immobilière : | 1,1 ‰ |
| - taxe d'abonnement d'eau : | CHF 1.80 le m ³ + taxe de base |
| - taxe d'épuration des eaux usées : | CHF 2.50 le m ³ + taxe de base |
| - taxe des ordures : | CHF 250.00 par ménage |
| | CHF 125.00 par personne seule |
| - taxe des chiens : | CHF 50.00 |

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le présent budget et en recommande l'acceptation aux électrices et électeurs.

3. Prendre connaissance des décomptes finaux :

- Viabilisation du quartier de la Scierie

Un crédit de CHF 150'000.00 pour la viabilisation du quartier de la Scierie a été accepté par l'assemblée municipale du 7 juin 2011. Les dépenses sont supérieures de CHF 39'793.80 par rapport à l'estimation qui avait été faite pour l'assemblée municipale de juin 2011. Tout d'abord, il y a les factures de RWB pour un montant de CHF 21'420.00 qui n'était pas prévu dans le crédit car dans un premier temps nous avons pensé faire ces travaux seulement avec Imza mais nous avons dû passer par RWB pour effectuer les relevés des différentes conduites pour les reporter directement sur nos plans cadastraux. Le solde de CHF 18'373.80 provient de différentes dépenses qui n'avaient pas été prévues au départ et qui sont liées à l'installation d'une pompe pour évacuer les eaux usées dans la conduite venant des Martinets. Cette viabilisation a permis la construction de 5 villas et de 2 immeubles locatifs.

- Assainissement du quartier des Martinets

Un crédit de CHF 80'000.00 pour l'assainissement du quartier des Martinets a été accepté par l'assemblée municipale du 7 juin 2010. La dépense est supérieure au devis puisqu'elle s'élève à CHF 1'340.95. Ce dépassement provient du fait que le tracé pour l'évacuation des eaux usées qui avait été prévu initialement n'a pas pu être retenu en raison de différence de niveaux et le quartier des Martinets a été raccordé sur la pompe qui a été installé lors de la viabilisation de la route de la Scierie, ce qui a occasionné des passages plus importants sur des terrains privés avec les remises en état s'y rapportant. Cet assainissement était lié à la viabilisation du quartier de La Scierie dont le décompte final sera présenté lors de cette assemblée.

- Construction d'une conduite de récupération des eaux de surfaces provenant des Condémines de Bretin

Un crédit de CHF 80'000.00 pour la construction d'une conduite de récupération des eaux de surfaces provenant des Condémines de Bretin a été accepté par l'Assemblée municipale du 10 décembre 2012. La dépense est inférieure de CHF 34'512.70 sur le montant prévu pour ces installations.

4. Discuter et approuver la modification du Règlement sur la taxe de séjour

La modification de ce règlement a été demandé par le canton de Berne et concerne l'article 2 qui traite de l'organisation de la perception de la taxe de séjour et d'hébergement et permet au Conseil municipal de déléguer cette tâche à un autre organisme.

5. Discuter et approuver le Règlement sur la protection des données

Ce nouveau règlement qui est demandé par le canton de Berne et par l'Autorité de surveillance a été élaboré sur la base du règlement type mis à disposition par le canton. Ce règlement permet à la commune de donner des informations à des personnes privées mais les interdit si elles sont à des fins commerciales.

6. Message des autorités.

- Informations du maire

7. Divers.

Nous osons croire que ces brèves informations vous auront permis une bonne approche des points à traiter lors de l'assemblée municipale du **lundi 10 décembre 2018 à 20.00 heures à la salle communale** à laquelle nous vous invitons tous à participer.

Avec nos sincères salutations.